



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE/LOCATION au 1^{er} janvier 2026

Entre le LOUEUR ci-après dénommé LODG'ING et le tiers ci-après dénommé le CLIENT pour la réservation, la location et l'utilisation d'un hébergement « ÉVÉNEMENTIEL » sous lodge en plein air

Les conditions générales de vente ci-après définissent les obligations pour la réservation, la location et l'utilisation des lodges, de leurs équipements et des services fournis par LODG'ING et ses éventuels PARTENAIRES, à l'utilisateur final de l'hébergement (Le CLIENT). Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions préalablement à toute réservation de lodges, des équipements et des services, en son nom et au nom des personnes qu'il représente, avant son arrivée et avant tout usage. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre LODG'ING et ses CLIENTS. Conformément à la loi en vigueur, les conditions générales de vente et/ou location sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjour. Le CLIENT reconnaît accepter les conditions générales des partenaires de LODG'ING quand LODG'ING a recours aux espaces, aux installations, aux services et aux équipements de ces derniers.
NB : Par séjour, il faut entendre la durée d'utilisation des équipements et des services.

Article 1 : RELATIONS CONTRACTUELLES

La société LODG'ING et ses ÉVÉNUELS PARTENAIRES sont les seuls interlocuteurs du CLIENT et répondent devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Ils ne peuvent être tenus responsables des dommages résultant des cas de force majeure ou du fait de tiers non parties prenantes au contrat. Le PARTENAIRE pourra se substituer à LODG'ING pour la gestion des locations des équipements et des services de ce dernier, tout en respectant les conditions générales de vente/location ci-après.

Le PARTENAIRE de LODG'ING pourra éventuellement compléter les équipements de LODG'ING, notamment en fournissant les sanitaires (WC et douches), les accès à l'eau, au gaz et à l'électricité, sous réserve des accords entre les deux parties.

La location ne peut pas être cédée à un tiers. Tout changement d'identité du CLIENT doit faire l'objet d'un nouveau contrat.

Article 2 : CONDITIONS DE RESERVATIONS

Il est précisé que LODG'ING peut confier la gestion des réservations et des encaissements à un tiers partenaire. Dans cette hypothèse, les conditions générales de vente du partenaire se substituent à celles de LODG'ING, pour ce qu'elles ont de communs.

1) Prix et règlement

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance au préalable du descriptif et de la définition de l'offre LODG'ING, ainsi que des périodes, des durées et des conditions de vente/location qui lui ont été proposées, soit directement, soit par tout autre moyen de communication (portail internet, support publicitaire, ...). Les modalités de réservation et de règlement sont indiquées au Client ou son représentant.

Le CLIENT s'engage à verser 100% du montant TTC de la réservation lors de la signature. La réservation ne devient définitive qu'après encaissement du paiement de la totalité du solde. Compte tenu des délais nécessaires pour les paiements (virements, chèques, ...), le montant total de la location doit être encaissé par LODG'ING dans les 30 jours précédant la date de l'événement. A défaut, LODG'ING pourra considérer que le contrat est caduque et qu'elle est déchargée de ses obligations, LODG'ING conservant à titre de dédommagement la totalité des sommes déjà encaissées.

2) Commandes

Les commandes doivent être réalisées sur le site de Lodg'ing.

Les conditions générales LODG'ING se substituent à toutes clauses contraires desquelles le CLIENT pourrait se prévaloir. Les lodges proposés dans l'offre sont ceux disponibles au moment de l'envoi de celui-ci.

2) Tarifs

Les tarifs indiqués supportent une TVA au taux réglementaire de la période de réservation.

3) Mode de règlement :

Le règlement de la totalité du séjour se fait soit par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard). Dans ce cas, la transaction est immédiatement débitée sur le compte du client (après accord de la banque du CLIENT) ou par Paypal. La réservation et/ou la location sera acquise seulement après encaissement effectif sur le compte LODG'ING. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise LODG'ING à débiter le compte du CLIENT du montant de la réservation. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

4) Modification et Annulation de réservations

Aucune réduction ne sera appliquée en cas de modification du contrat entraînant une baisse du montant total.

En cas d'annulation par le CLIENT, les sommes versées à LODG'ING sont non remboursables, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, relatif aux services d'hébergement fournis à une date déterminée.

5) Assurance annulation et interruption de séjour

L'assurance annulation et interruption de séjour est facultative mais le CLIENT est invité à y souscrire lors de sa réservation. Son montant est un pourcentage du montant total du séjour. Cette assurance couvre notamment les annulations de SÉJOUR en cas de maladie (hospitalisation), accident grave ou décès, sinistres entraînant des dommages importants à votre domicile, licenciement ou modification de vos congés du fait de l'employeur, par suite de convocation à un examen ou devant un tribunal. Voir les conditions générales pour détails des garanties, exclusions et franchise > [En savoir plus](#)

EN CAS D'ANNULATION, vous devez avertir de votre désistement et déclarer le sinistre dans les 10 jours ouvrés sur le site : www.campez-couvert.com/que-faire-en-cas-dannulation

6) Rétractation

Dans le cas d'une réservation sur internet, le CLIENT ne dispose pas du délai de rétractation.

Article 3 : DÉROULEMENT DU SEJOUR

3.1 Arrivées & Départs

Le CLIENT et LODG'ING conviennent des heures de mise à disposition et de libération des équipements objet du contrat.

3.2 Emplacements Installation et Aménagement des lodges

Pour des raisons de sécurité notamment, LODG'ING se réserve le droit de modifier ou d'annuler le montage des lodges et de leurs équipements et des services en cas d'intempéries pouvant impliquer des conditions de travail inacceptables voire dangereuses pour l'installation du matériel sur place et la fourniture des services.

Il est interdit de déplacer les lodges Lodg'ing. Il est interdit d'utiliser des appareils (électriques ou à combustions) à l'intérieur d'un lodge, ainsi qu'à proximité (notamment barbecue).

3.3 Caution et Etat des lieux

Une caution de 200 € par hébergement pourra être demandée le jour de la mise à disposition des équipements.

S'il le demande, LODG'ING remet au CLIENT un descriptif de l'état des lieux des équipements

fournis. Le CLIENT dispose de 4 heures pour faire ses observations à LODG'ING en cas de contestation.

Sous réserve de l'état des lieux de départ, la caution éventuellement réglée sera remboursée le jour du départ. Le CLIENT s'engage à rembourser des éventuelles dégradations et frais de nettoyage qui viendront s'ajouter au prix du séjour si l'hébergement n'est pas restitué dans l'état tel que lors de l'état des lieux d'entrée. Si le montant de la caution ne couvre pas ceux-ci, le CLIENT s'engage à régler le complément des sommes dues.

Le CLIENT reconnaît disposer ou avoir pris connaissance des indemnités à verser en cas de détérioration des biens loués par LODG'ING (tableau remis au Client après installation) Si le CLIENT ne peut pas être présent lors de l'état des lieux de sortie, il accepte tacitement l'état des lieux qui sera effectué par LODG'ING qui lui remboursera la caution, déduction faites des dégradations et/ou défauts d'entretien constatés.

3.4 Départ

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement au-delà de la date et/ou de l'heure convenue entraîne des frais complémentaires. Toute demande de prolongation d'usage des équipements (sous réserve des possibilités et de l'accord de LODG'ING) doit être convenue 24 heures au moins avant la date de départ prévue, et réglée au moment de la demande de prolongation.

3.5 Capacité

Il est rappelé qu'un lodge ne peut pas héberger plus personnes que de matelas mis à la disposition du Client contractuellement, quel que soit l'âge des personnes. Il est interdit d'ajouter des équipements complémentaires (sauf destinés à des enfants de moins de 2 ans) sans accord de LODG'ING.

Le nombre de personnes utilisateur d'un lodge ne pourra excéder celui prévu dans le contrat.

3.6 Mineurs

Aucune réservation ne peut être faite par des mineurs. Le CLIENT, s'il réserve pour le compte de mineurs assume l'entière responsabilité de sa réservation et de l'utilisation faite des équipements loués. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'au moins un adulte pendant le séjour, sauf accord de LODG'ING pour les plus de 15 ans, le CLIENT assumant alors l'entière responsabilité des comportements et des actes des mineurs concernés.

3.7 Animaux

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des lodges. A l'extérieur des lodges, les animaux doivent être tenus en laisse. Le CLIENT s'engage à respecter la propriété de l'environnement. A défaut, il en supportera les conséquences, notamment les charges d'entretien et celles éventuelles des réclamations des autres CLIENTS. Le CLIENT devra être en mesure de fournir un certificat de vaccination de ses animaux.

3.8 Règlement intérieur

Le CLIENT s'engage à prendre connaissance et à adhérer au règlement intérieur affiché à la réception et dont un exemplaire peut être remis sur demande.

3.9 Responsabilité

Les photographies présentées sur le Site et les services mobiles LODG'ING ont une valeur simplement indicative. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer l'hébergement et les services présentés donnent un aperçu le plus réaliste possible des prestations d'hébergement proposées, des différences peuvent être constatées (notamment concernant le mobilier, l'environnement, etc).

3.10 Identification

Tout usager des lodges loués devra être en mesure de prouver son identité lors d'éventuels contrôles de LODG'ING.

3.11 Véhicules

Les véhicules sont interdits à l'intérieur de l'espace hébergement de LODG'ING.

3.12 Consommation d'alcool et Fumée

La consommation d'alcool fort (supérieur à 7°) est interdite à l'intérieur des lodges et à l'intérieur de l'espace hébergement LODG'ING.

Il est interdit de fumer dans les lodges LODG'ING.

3.13 Assurances des personnes et des biens

Le CLIENT déclare être assuré personnellement en responsabilité civile pour tout fait, dégâts et risques qu'il pourrait causer à autrui (y compris LODG'ING), de son propre fait ou de celui des personnes engagées dans la réservation et/ou l'occupation des installations et de leurs équipements. De même le CLIENT déclare être assuré contre le vol.

Le CLIENT s'engage à restituer les équipements loués dans le même état que celui décrit dans l'état des lieux d'entrée. Il est responsable des équipements fournis par LODG'ING, notamment en cas de vol ou détérioration. Le CLIENT est aussi responsable de ses propres biens déposés dans les lodges, notamment en cas de pertes, de vols ou de détériorations par autrui.

3.14 Droit à l'image

Le CLIENT s'engage à ne pas faire usage des photos ou films qu'il pourrait réaliser à d'autres fins que personnelles. Toute diffusion publique pourra faire l'objet d'un recours de la part de LODG'ING.

3.15 Force majeure

LODG'ING se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements, en cas de force majeure ou fortuits, l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, décisions émanant d'autorités, etc.

Article 4 : ASSURANCES / RESPONSABILITES

LODG'ING est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat. Toutefois, la responsabilité de LODG'ING et de ses éventuels PARTENAIRES pourra être réduite ou exclue en cas d'inexécution ou mauvaise exécution de ses obligations imputable au Client, ou fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure

La responsabilité de LODG'ING et de ses éventuels PARTENAIRES ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée de cette dernière et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, incluant notamment les dommages aux biens du Client, pertes de bénéfices, trouble commercial, demande ou réclamation de tiers.

La responsabilité de LODG'ING et de ses éventuels PARTENAIRES est exclue en cas de préjudices, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, dus à des circonstances résultant d'un manquement du Client, ou de ses préposés, que celles-ci soient le fait du Client ou de tiers.

En toute hypothèse, la responsabilité de LODG'ING et de ses éventuels PARTENAIRES est limitée au montant total hors taxes payé par le Client au titre des Services considérés.

Article 5 : DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce du Mans (72240), France.